



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 139-2022
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2022.RRGR.233

Déposée le : 15.06.2022

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : von Wattenwyl (Tramelan, Les Verts) (porte-parole)
Remund (Mittelhäusern, Les Verts)
Hässig Vinzens (Zollikofen, PS)
von Arx (Schliern b. Köniz, PVL)
Bossard-Jenni (Oberburg, PEV)
Grupp (Biel/Bienne, Les Verts)
Kohler (Meiringen, Les Verts)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 08.09.2022

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Un bilan CO2 pour le canton de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé d'établir un bilan CO₂ par commune pour tout le canton de Berne.

Développement :

Le canton a développé une méthodologie de bilan et dispose donc désormais d'un outil concret de mesure. Cette méthodologie a été mise au point au sein de l'Office de l'environnement et de l'énergie du canton à la suite du premier essai en ville de Berne.

Cette méthode se base sur le bilan individuel de chaque commune. Par conséquent, l'établissement simultané d'un bilan par commune et pour l'ensemble du canton est une évidence et ne constitue pas une charge supplémentaire.

Les résultats d'un bilan CO₂ (ou bilan carbone) permettent d'agir en fonction de données concrètes. Le but final est de diminuer nos émissions de CO₂.

La région Oberland Est, en primeur et grâce à la Wyss Academy, en profite et saura en tirer de bonnes analyses et adaptations. Il s'agit à présent d'étendre le bilan à toutes les communes du canton de Berne afin de mieux lutter contre le dérèglement climatique.

Motivation de l'urgence : l'urgence climatique est largement reconnue et les mesures à prendre sont disponibles.

Destinataire
– Grand Conseil